

Projet d'établissement

1. Identification de l'établissement

Au 1er octobre 2015, l'Institut Notre-Dame de Lourdes (INDL) accueillait une population de 538 élèves.

L'établissement organise dans l'enseignement secondaire ordinaire:

- un **premier degré commun** comportant des classes de 1C, 2C ainsi que des classes complémentaires.
- un **premier degré différencié** comportant des classes de 1D et 2D.
- un **deuxième degré** comportant une section d'enseignement de **transition option sciences sociales et éducatives**, une section d'enseignement de **qualification technique option secrétariat-tourisme**, une section d'enseignement de **qualification professionnelle option vente**
- un **troisième degré** comportant une section d'enseignement de **transition option sciences sociales et éducatives**, une section d'enseignement de **qualification technique option technicien de bureau** et une section d'enseignement de **qualification professionnelle option vendeur**. Le troisième degré de qualification comporte également une **7e année professionnelle de type C** au terme de laquelle est délivré le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS).

Depuis septembre 2010, notre établissement bénéficie de moyens humains et financiers supplémentaires permettant de développer des stratégies visant à améliorer la réussite des élèves qu'il accueille.

Par ailleurs, depuis septembre 2011, l'établissement s'est engagé dans l'accueil de jeunes issus de l'enseignement spécialisé, identifiés par leur école d'origine comme pouvant bénéficier d'une aide à l'intégration dans l'enseignement ordinaire. Pour assurer un accompagnement et un suivi de qualité, le nombre d'élèves en intégration sera volontairement limité et seuls les projets d'intégration construits sur base d'un partenariat avec l'élève, ses parents, l'école et le PMS d'origine pourront être menés à bien.

2. Une organisation apprenante en construction

Notre projet d'établissement comprend tant des pistes d'actions nouvelles que des actions déjà en cours qui se poursuivront pendant les prochaines années. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Décret Missions du 24 juillet 1997. L'ensemble représente les actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative.

Les besoins exprimés par les différents acteurs (direction, enseignants, éducateurs, etc.) nous amènent à poursuivre notre développement dans le sens d'une **complémentarité de compétences**. L'école est alors une « communauté apprenante et une communauté d'apprentissage » tant pour les jeunes que pour les adultes. Il s'agit donc d'apprendre **dans** et **par** l'organisation où le cadre organisationnel constitue un contexte délibérément conçu pour faciliter et stimuler les démarches d'apprentissage. Le défi que nous nous lançons pourrait être ainsi formulé ni un idéal romantique ni une utopie mais une construction plus humaniste de l'organisation.

Une attention particulière sera cependant réservée aux actions développées grâce aux moyens supplémentaires reçus. Elles se déclineront en un axe pédagogique et un axe éducatif, ces deux pôles contribuant tous deux au développement personnel du jeune et à sa réussite scolaire. Le suivi et l'évaluation des actions ainsi développées sont inscrits dans un projet général d'actions, régulièrement présenté aux différents organes de concertation.

2.1. Axe pédagogique

Cet axe vise l'amélioration du suivi et de l'orientation de chaque élève. L'objectif poursuivi est de s'assurer que chaque élève, en tant que citoyen responsable, s'épanouisse dans la classe dans laquelle :

- il pourra développer au mieux ses capacités
- il recevra la pédagogie et le soutien qui lui conviennent
- il pourra développer son projet personnel.

Pour atteindre cet objectif, différentes actions seront menées au cours des prochaines années.

Au premier degré

- Dans les classes complémentaires du premier degré commun, mise en place de grilles horaires adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des élèves qui y sont orientés.
- Maintien et développement d'une école de devoirs pour les élèves du premier degré.

Au deuxième degré

- Mise en place de stratégies pour maintenir dans les sections les élèves bien orientés.
-

Au troisième degré

- Création de locaux de mise en situation professionnelle.
- Diagnostic rapide des lacunes des élèves arrivant en 5^e technicien de bureau et remédiations adaptées à chacun.
- Mise en place d'un soutien scolaire adapté grâce au projet de tutorat en partenariat avec « Schola ULB ».

Pour tous

- Développement du soutien à la maîtrise de la langue française (cours de FLE - Français Langue Etrangère)
- Développement des activités proposées par la médiathèque, espace de lecture, de recherche et de soutien du travail scolaire.

2.2. Axe éducatif

L'objectif est de permettre à tous les acteurs de l'école de travailler dans un cadre serein et solidaire pour tous. Deux actions sont mises en place, subdivisées comme suit :

Mener une réflexion sur le règlement d'ordre intérieur (ROI) en vue de l'adapter aux besoins actuels

- Élaborer une échelle de sanctions
- Réorganiser la gestion des exclusions de cours
- Réorganiser la gestion des retenues et des jours de renvoi
- Réorganiser la gestion des retards de moins de 50 minutes
- Revisiter le mode de fonctionnement du conseil de discipline
- Définir et travailler la gestion des absences et des brossages de cours

Améliorer la coordination éducative

- Coordonner l'équipe des éducateurs
- Gérer la communication éducateurs-professeurs
- Élaborer des propositions d'amélioration éducative
- Définir et mettre en place des « analyses de succès » pour les élèves les plus difficiles.

2.3. L'Action pastorale et humaine

Dans la cohérence de son adhésion à l'enseignement libre catholique et dans le prolongement de ses valeurs initiales, l'action éducative de l'établissement est habitée par la mission d'accueil. Cette ouverture à l'autre n'est pleinement possible que dans le respect des valeurs évangéliques par tous les acteurs de la communauté éducative.

L'action pastorale se manifeste tout au long de l'année. Elle s'exprime notamment au travers de l'organisation de séjours relationnels, d'une journée pastorale et de retraites, de structures de participation ouvertes à l'ensemble des acteurs, d'investissements pour permettre le développement personnel des jeunes et leur réussite. Un lieu important est le local appelé l'OASIS.

Les objectifs poursuivis à travers l'existence de ce local sont de:

- permettre aux professeurs et éducateurs de faire une halte, de prier, de se ressourcer, d'accueillir l'un ou l'autre élève;
- rassembler en ce lieu des objets symboles de la Religion, de rassembler les professeurs qui souhaitent partager la liturgie dominicale.

2.4. En guise de conclusion

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires: élèves, parents, éducateurs, enseignants, personnel administratif et ouvrier, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétole; elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent.

Signalons enfin que ce Projet d'établissement n'est pas le relevé exhaustif de toutes les actions menées dans l'école.

Projet d'établissement proposé par le Conseil de participation en date du 26 novembre 2011 et accepté par le Pouvoir Organisateur en date du 29 novembre 2011.